



De vous à moi

Cette rubrique a pour vocation de vous informer et de vous inviter à réagir.

Vos suggestions alimenteront mes réflexions et mes interventions.

Avec mes sentiments dévoués,

Jean Pierre DECOOL

16 juillet 2010

LE RSA, un an après !!

L'ESSENTIEL

- **Créé pour lutter contre l'exclusion, améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes et inciter au retour à l'emploi, le rSa est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009.**
- En avril 2010, **ce sont 1,78 million de foyers qui ont perçu le rSa : 1,149 million ont perçu le « rSa socle » en remplacement du RMI et de l'API** et 627 000 foyers ont bénéficié du rSa en complément de revenus d'activité.
- Pour améliorer encore le dispositif, Marc-Philippe DAUBRESSE a lancé en juin 2010 une large concertation qui a permis **d'identifier 10 mesures concrètes articulées autour de 3 priorités :**
 - Simplifier l'accès au dispositif ;
 - Améliorer le pilotage ;
 - Faire du rSa un outil d'insertion professionnelle.

LES CHIFFRES

- **1,78 million :** c'est le nombre de foyers qui ont perçu le rSa (ex RMI et API, rSa complément de ressources) en avril 2010.
- **627 000 :** c'est le nombre de foyers qui ont perçu un complément de revenus grâce au rSa en avril 2010.
- **+ 51,5% :** c'est la progression des bénéficiaires du rSa complément de revenus depuis sa création en juin 2009.

COMMENT AMÉLIORER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF ?

- Il est impératif de permettre un meilleur échange d'information entre les **conseils généraux**, qui prennent en charge le traitement social des bénéficiaires du rSa, et **Pôle Emploi**, qui s'occupe de leur insertion professionnelle.
- Pour renforcer le lien entre ces deux acteurs, **un correspondant rSa sera nommé** dans chaque site de Pôle Emploi. **Ce correspondant rSa remplira plusieurs missions :** informer les agents de Pôle Emploi sur le rSa, expliquer son fonctionnement et assurer la mise en oeuvre des décisions prises en partenariat avec les conseils généraux (sur l'allocation personnalisée de retour à l'emploi, les équipes pluridisciplinaires, les contrats uniques d'insertion, les pactes territoriaux d'insertion...)

□ **Les transferts de données informatiques entre les différents acteurs seront améliorés. Un groupe de travail a été constitué en ce sens avec l'Association des Départements de France, Pôle emploi, la CNAF et l'Uncass.**

□ **Au niveau national, une commission opérationnelle va être créée pour assurer le suivi du dispositif et formuler des propositions d'amélioration.** Cette commission réunira tous les acteurs concernés pour proposer des adaptations tant pratiques que juridiques.

LE rSa NE DOIT-IL PAS FAVORISER ÉGALEMENT L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

□ **Absolument ! Le rSa a été créé pour inciter au retour à l'emploi et renforcer les parcours d'insertion, ce qui suppose de remettre les bénéficiaires sur le chemin de l'emploi.**

□ Pour aider les bénéficiaires du rSa qui reprennent une activité, le Gouvernement a créé **l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE)**. Cette aide va être adossée, dans les départements qui le souhaitent, à un « **chéquier service** » sur le modèle du chèque emploi service ou du chèque d'accompagnement personnalisé (CAP). **Ce système est gagnant pour tout le monde** : pour les bénéficiaires, c'est l'assurance d'une aide distribuée plus rapidement, et pour les départements, c'est la garantie que l'APRE est bel et bien utilisée pour favoriser la reprise d'activité.

□ **L'insertion professionnelle passe également par un accompagnement global de chaque bénéficiaire du rSa** : les liens entre l'accompagnement social, assuré par les départements, et l'accompagnement professionnel, assuré par Pôle emploi, seront renforcés afin de permettre une prise en charge globale des bénéficiaires.

□ Et parce que l'âge ne doit pas être un facteur de discrimination dans l'accès à l'emploi, **le rSa va être étendu dès le 1^{er} septembre aux jeunes de moins de moins de 25 ans qui ont exercé une activité professionnelle pendant deux ans au cours des trois dernières années.**